



# Capell'Yoga    REGLEMENT INTERIEUR ENFANTS / ADOLESCENTS

## Conditions d'adhésion :

**1. Aucun remboursement de cotisation ne sera effectué suite à l'abandon de la pratique de yoga en cours d'année, sauf cas de force majeure soumis à l'approbation du bureau.**

2. Le nombre **d'inscrits** par cours est **limité**.  
Aussi l'inscription, dès le mois de Juin, est recommandée.

3. L'inscription n'est effective qu'après le règlement de la cotisation annuelle dont le montant est fixé en Assemblée Générale ; Le règlement de l'adhésion à l'association Capell'Yoga s'effectue, à part, en 1 seul chèque débité en septembre. Et, le règlement des cours s'effectue en 1 ou 3 chèques, débités au début de chaque trimestre.

Une « **adhésion famille** » est possible pour une famille.

## Dossier d'inscription :

- Fiche d'inscription entièrement renseignée.
- Certificat médical d'aptitude à la pratique du Yoga.

## Documents remis à l'adhérent :

- Règlement intérieur. Il devra être signé par l'adhérent et porter la mention « lu et approuvé ».

**La pratique** : Capell'yoga demande aux parents et enfants de respecter les règles suivantes afin de permettre le déroulement du cours dans de bonnes conditions :

1. La pratique se fait en tenue « sport » sur un support individuel et personnel (drap de bain, plaid ou couette).

2. Le passage aux toilettes avant la séance sous la responsabilité des parents.

3. **La ponctualité ainsi que l'assiduité, sont fortement recommandées.**

- **Le respect de l'heure de début et de fin de cours pour le bien-être de tous.**
- **L'enfant doit respecter le même horaire de cours toute la saison.**

**4. Le professeur est déchargé de toute responsabilité avant le début du cours et après la fin du cours.**

5. Un des parents doit être joignable et disponible pendant la séance y compris si l'enfant vient en covoiturage.

*Signature du représentant légal de l'enfant précédée de la mention « lu et approuvé »*

.....